

aux. Quant au secrétaire ce n'est pas un pur Canadien. Lorsqu'il est arrivé à Montréal il y a quelques années, il ignorait mon nom. Ce n'est que dernièrement que je lui ai été présenté. J'aurais voulu voir dans mon comité quelques vieux patriotes des deux partis politiques. Je crois qu'on est en train de faire de la bouillie pour les chats avec ce projet de mouvement. Bien sûr, le conseil de ville ne votera pas les \$13,000 qu'il me faut. Le conseil est déjà saigné à blanc pour les pavages et les expropriations. Je n'ai pas foi dans les souscriptions des citoyens. Faudra s'adresser au gouvernement Taillon.

Les Canadiens français sont durs à la détente. Il y a en ce moment un comité qui sollicite des souscriptions pour un monument à Chénier. Je suis certain que ce Chénier va me damer le pion. Il y a encore la société des Antiquaires et des Munidemasties qui fait placer la statue d'Olier en face du marché au poisson sur la rue des Commissaires. M'est d'avis qu'on a mal choisi le temps et les hommes qu'il fallait pour me planter sur la Place d'Armes. Mes remerciements aux amis. Dites leur que je compte hiverner dans le Musée Lasalle où je suis en pays de connaissance. Il n'est pas prudent aujourd'hui d'être placé sur un monument. L'expérience de Nelson sur sa colonne me donne la chair de poule. Au revoir !

* *

Notre vieux collaborateur Ladébauche n'approuve pas les jeunes dynamitards qui ont essayé ces jours derniers de faire sauter Nelson avec sa colonne sur la place Jacques-Cartier.

Nelson a eu une peur bleue, car il a failli prendre un billet de parler avec les conséquences les plus regrettables. Supposons un instant que le détective Lafontaine n'eût pas déjoué le plan des fumistes.

L'explosion aurait produit, au dire des experts, une commotion assez forte pour détruire les bâtiments dans un rayon d'une centaine de verges et exposer la ville à des réclamations de dommages au montant de \$500.

Nelson aurait pu dans sa chute entrer par une fenêtre du troisième étage dans l'hôtel Riendeau, et s'abattre sur le lit patron. Black Joe aurait perdu un œil et il aurait été applati comme une galette. La ville aurait payé sa peur cassée.

L'Hôtel de Ville aurait été secoué sur ses fondations avec assez de violence pour renverser la soupe dans le quartier de la police, les sièges des juges Champagne et Barry au palais justice. Le vieux château de Hazay se serait écroulé et alors adieu la bibliothèque municipale. Toutes les cruches des cafés du restaurant Richardson auraient été cassées et son parquet émaillé de dollars aurait été submergé sous des flots de *mixed bitters*.

Mon Dieu, quel gâchis aurions-nous vu ! Ce pauvre Nelson quel mal a-t-il donc fait pour mériter le châtiement que les dynamitards voulaient lui infliger ?

Nelson au demeurant est un brave vieux. N'est-ce pas lui qui en 1837 commandait les insurgés à la bataille de St-Charles ?

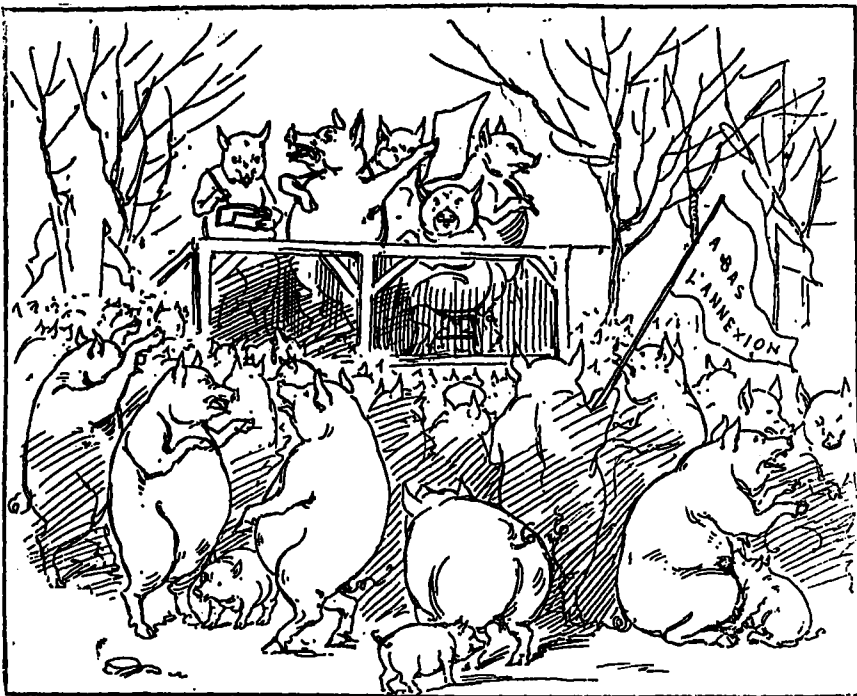
Ce bon monsieur Nelson sur ses vieux jours s'était lancé dans le commerce des drogues en société avec le Dr Lavolette sous la raison sociale de Lavolette et Nelson. Son associé avait été le Christophe Colomb du sirop de térébenthine et ne l'avait pas intéressé suffisamment dans l'exploitation de ce populaire remède contre la toux.

Y aurait-il eut bisbille entre eux à ce sujet ? Lavolette pour se venger aurait-il poussé les trois étudiants à se servir entre lui du plus puissant des agents explosifs.

Pauvre Nelson on a tort de te maltraiter de la sorte.

UN MAUVAIS BOBO

Madame X... de la rue Sherbrooke souffre depuis une semaine d'un affreux bobo. C'est un clou qui lui a poussé au... à... comment dire ça ? Voyons un peu. Disons que c'est un clou qu'elle a postérieurement, à l'endroit



INDIGNATION MEETING AU COTEAU ST-LOUIS CONTRE L'ANNEXION

L'ORATEUR. — Oui, messieurs, l'annexion pour nous ce sont les abattoirs, c'est la mort. Oui, tous tant que nous sommes, pères de famille, mères et enfants nous serons égorgés impitoyablement avant le mois de mai prochain. Montréal ne consentira jamais à abroger la loi inique qui nous exile de ses limites. Si vous en doutez, je vais vous lire le texte du règlement municipal. Ecoutez : Le règlement du 21 septembre 1874 se lit comme suit :

“ Il est défendu d'élever, garder ou nourrir aucun cochon dans les limites de la cité de Montréal.”

L'amende est de \$20.

Cris : Honte ! Honte ! à bas l'annexion !

où le “reinquier” change de nom. Chaque fois qu'elle s'assied c'est sur un fauteuil des plus douillettes avec des précautions infinies. La douleur qu'elle éprouve est lancinante au point de lui faire pousser des cris.

Elle s'épanche dans le sein d'une amie et lui déclare la nature de son mal.

L'amie lui suggère de mander un médecin au plus tôt.

Le docteur de la famille est absent de la ville. Elle demande par le téléphone à un praticien qu'elle ne connaît pas de venir chez elle en toute hâte.

Quelques minutes plus tard on sonne à la porte.

C'est évidemment le nouveau médecin qui arrive.

— Pardonne moi, dit-elle à son amie, je descends au salon. Ça sera vite fait. Je n'irai pas chercher midi à quatorze heures. J'expliquerai en peu de mots mon mal au docteur. Madame descend au salon.

Un monsieur habillé de noir est assis sur un pouf.

Madame ferme la porte.

— Ah, je vous attendais, dit-elle, je ne croyais pas que vous arriveriez si vite. Tenez je vais vous montrer sans cérémonie le mal dont je souffre.

Un instant après Madame s'étend à plat ventre sur un sofa et retrousse son vêtement et exhibe son clou.

— Qu'est-ce que vous pensez de ça, Monsieur ?

— Cela doit vous causer des souffrances atroces. Je vous conseillerais de faire venir un médecin.

— Comment, monsieur, vous n'êtes pas docteur ?

— Pardonnez, madame, je suis l'accordeur du piano.

Tête de Madame X...

BRIGITTE

Mademoiselle Brigitte Godard est le modèle des servantes de curé.

Mademoiselle Brigitte n'a qu'un défaut, celui d'appeler tout ornement les choses par leur nom.

Il ne lui est jamais venu à l'idée de dire : Un fond d'artichaut ; un fond de bouteille.

Elle dit... vous savez ce qu'elle dit.

Tout dernièrement, M. le curé, son maître, venait d'essayer de lui inculquer les principes d'un langage plus décent et lui faire comprendre que, dans la plupart des cas, le q, la dix-septième lettre de l'alphabet, peut être remplacé sans difficulté par une autre syllabe, notamment par le mot *fond* (*fond* d'artichaut,

fond de bouteille), et elle était restée bouche bée.

Juste à point, on sonne en ce moment à la porte du presbytère.

Mademoiselle Brigitte va ouvrir en courant, puis elle revint à la course.

— Qu'est-ce qu'il y a donc, Brigitte ?

— Monsieur le *fond*... monsieur le *fourré*, c'est le tailleur qui apporte votre *fond*... votre *fontotte*, répond la pauvre servante en baissant pudiquement les yeux.

UNE LÉGENDE

COMMENT MONSIEUR SAINT YVES PRIT POSSESSION DU PARADIS

Lorsque saint Yves, étant mort, s'en vint à la porte du ciel, il se trouva que, précisément, ce jour-là, arrivaient aussi trois cents religieux d'un ordre mendiant, martyrisés aux pays d'Orient pour leur foi. Fort à propos saint Yves se souvint qu'il était du tiers ordre — portant la cordelière blanche et le scapulaire gris — et se mêlant à la foule des nouveaux élus, franchit ainsi le seuil de la céleste demeure, sans que saint Pierre lui demandât son titre.

Il choisit, à son gré, une place de lumière et attendit.

Au soir de ce jour, comme saint Pierre faisait par les cieux sa ronde coutumière, il aperçut l'avocat breton et fut surpris de sa présence, car il ne l'avait pas vu passer le grand portail.

— Vos papiers ?

— *Possideo quia possideo*, répondit sans sourciller le saint et disert homme de loi.

Saint Pierre qui n'avait jamais ouï pareil langage déclara à l'intrus qu'il eût à “vuider” les lieux, sans tarder.

— Tout beau, saint Pierre, tout beau. Si j'y suis condamné, j'y consens. Qu'on me cite à comparaître devant le magistrat suprême. Or, pour ce faire, il vous faut un procureur, plus un huissier. Mais *nunc possideo*. J'ai dit.

— Depuis des années et des années d'années que je suis commis à la surveillance de la porte du ciel, repartit saint Pierre, c'est la première fois que j'entends de semblables paroles. Je ne connais pas les gens que vous dites et je pense que par ici il n'est ni huissier, ni procureur. Sur ce point — j'en confesse ma parfaite ignorance — il me faut consulter la sagesse divine.

Lorsque Dieu entendit le rapport de son portier, il sourit doucement et dit : “L'avocat a raison : il est dans son droit. Pour qu'il sorte il vous faut un huissier. A l'avenir, saint Pierre, gardez mieux votre portail. Mais n'allez pas, en la circonstance, méconnaître les droits de la possession.”

Depuis ce jour, dit-on, saint Pierre a redoublé de vigilance. Il attend ; constamment il guette. C'est en vain. Jamais au paradis n'entreront huissier ni avocat.



A l'instar de l'ancien CANARD notre journal se propose de publier les annonces de mariages et de décès, d'après le tarif suivant :

Pour un décès nature : 25 cts. Pour un décès avec veuve inconsolable, mort avec une résignation véritablement chrétienne et le cercle nombreux d'amis qui se rappelleront ses vertus, etc., 50 cts.

Les décès des belles-mères des abonnés seront publiés *gratis*.

Les mariages simples, 25 cts. Les mariages fashionables ou dans le *high life*, 50 cts.

Mariages avec l'heureux couple parti pour voyage en Europ, \$1.00 ; pour les Etats-Unis, 75 cts ; pour Longueuil ou Laprairie, 35 cts.

Mariages avec voyage lorsque les souhaits du CANARD accompagnent l'heureux couple, 50 cts.

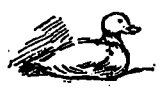
Naissances nature, 25 cts. Naissances de jumeaux avec les mots : “la mère et les enfants se portent bien, 50 cts.

Les naissances d'enfants morts-nés seront insérés à moitié prix.



L'élévation de M. Champagne de la cour des magistrats au banc de la cour de circuit fait barboter LE CANARD dans une mare immense de conjectures. Comment ce champagne-là a-t-il moussé tout à coup lorsque ces bons bleus le trouvaient si éventé sous l'administration Mercier ?

Qui l'a frappé ? LE CANARD fera une interpellation au ministre de la justice à ce sujet pendant la prochaine session du parlement. Il y a évidemment quelque anguille sous roche.



A son début LE CANARD a le plaisir d'annoncer à ses lecteurs qu'à l'instar de quelques grands journaux il aura lui aussi un “Membre distingué du Clergé” qui exprimera ses opinions sur la politique du jour et les nouvelles doctrines que nous professerons.

Tout comme nos grands confrères nous tiendrons toujours discrètement caché le nom de ce prêtre éminent. Nous ne le sortirons que dans les grandes occasions où il faudra étayer solidement une opinion un peu risquée.

La Patrie, Le Monde, La Presse, et voir même le Canada-Revue et M. Tarte ont chacun leur “Membre distingué du Clergé.” Pourquoi LE CANARD n'en aurait-il pas un lui aussi ?



Entendu dans une buvette. BAPTISTE — Qu'est-ce que tu vas boire ? JOS. — Je prendrai de la bière. BAPTISTE. — Pourquoi ne prends-tu pas du brandy ?

JOS. — A dire vrai, j'étais pour prendre du brandy. Si j'avais dit que j'allais prendre du brandy, tu m'aurais demandé pourquoi je ne prenais pas de la bière ?



Question d'arithmétique. LE MAÎTRE. — Si une dinde pèse douze livres et coûte dix centins la livre, combien coûtera-t-elle en tout ?

L'ÉLÈVE. — Un dollar et vingt-cinq centins. LE MAÎTRE. — C'est parfait, mais supposons que la dinde coûte vingt centins la livre, combien coûtera-t-elle alors ?

L'ÉLÈVE. — Alors on n'en achète pas.